

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 08 février 2023

DELIBERATION : 2023-01-09

OBJET : Demande de financement Etat pour la construction de trois ateliers-relais

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze février à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
VINCENT Jean-Marc
TILLEMANN Line
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
COTTON Daniel
DONNINI Gérard
BONIFASSI Éric

La Garde :

ŒIL Jean-Charles

La Mure Argens :

RE Jean-Paul

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GIRAUD Sophie

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

DAGONNEAU Franck

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubrave :

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. COLLOMP Thierry ; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. LAUGIER Joël suppléé par M. ŒIL Jean-Charles ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS-BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan ; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. GERIN-JEAN François ayant donné pouvoir à Mme GIRAUD Sophie ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry ; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra ; M. GRAC Stéphane ; M. SILVY Jean-Louis ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Demande de financement Etat pour la construction de trois ateliers-relais

Exposé

Par délibération n° 2022-11-24 du 29 novembre 2022, le conseil communautaire a décidé d'approuver la demande de subvention 2023 auprès de l'Etat pour la réalisation de trois ateliers relais intercommunaux ayant vocation à accueillir des activités artisanales sur les communes de Barrême, Peyroules et Allons.

Suite à un échange avec les services instructeurs de l'Etat et après correction d'une erreur sur la délibération précédente, il s'avère nécessaire d'une part de mettre à jour le budget prévisionnel, et d'autre part d'ajuster le taux de financement mobilisable pour cette opération. A cet effet, il vous est proposé de réajuster le budget prévisionnel de cette opération de la façon suivante :

CHARGES		PRODUITS	
Total acquisition Foncier	32 713 €		
<i>dont Parcelle Barrême</i>	2 100 €	Subventions état sollicitées (DETR, DSIL, FNADT, ...)	409 976 €
<i>dont Parcelle Peyroules</i>	3 500 €		
<i>dont Parcelle Allons</i>	4 613 €		
<i>dont frais de géomètre, notaire, études de sol</i>	22 500 €	Autofinancement CCAPV	273 317 €
Construction 3 ateliers	542 150 €		
<i>Fourniture et montage</i>	359 700 €		
<i>Terrassement, raccordements réseaux, enrobé accès et parking</i>	98 450 €		
<i>3 dalles 200 m²</i>	84 000 €		
Etudes et moe (10% construction)	54 215 €		
Imprévus (10%)	54 215 €		
TOTAL	683 293 €	TOTAL	683 293 €

Pour rappel, ce projet au regard du constat de carence d'offres en immobilier pour les activités artisanales, consiste en la création de trois premiers ateliers-relais, pour lesquels la collectivité porte le projet en terme d'acquisition foncière et de travaux de construction/rénovation. In fine, les entreprises intéressées par ledit atelier peuvent accéder à sa jouissance puis à la propriété du bien via un contrat de location / acquisition d'une durée comprise entre 15 et 20 ans permettant le remboursement des mensualités de la collectivité ainsi que les frais de gestion du bâtiment.

Ces ateliers seront réalisés sur un format type modulaire d'environ 200 m², permettant soit de répondre à un besoin de développement d'une activité artisanale existante, soit d'accompagner la création/installation d'un nouvel entrepreneur.

Par délibération 2022-03-25 du 21 juin 2022, le conseil communautaire a déjà validé les choix d'implantation et prix d'achat des terrains d'implantations des ateliers relais sur Barrême, Peyroules, et Allons et autorisé à lancer les études préalables et marchés relatifs à sa réalisation, sous réserve de l'obtention des financements.

Au vu de l'inscription de ce projet au Contrat de Relance et de Transition Ecologique et des priorités de l'Etat en terme d'accompagnement au développement économique dans les territoires ruraux, il est donc proposé de soumettre à nouveau ce dossier pour 2023 au titre des financements de l'Etat (DETR, DSIL, FNADT) avec le budget prévisionnel tel qu'exposé ci-dessus.

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention 2023 auprès de l'Etat à hauteur de 409 976 € pour la réalisation de trois ateliers-relais intercommunaux ayant vocation à accueillir des activités artisanales sur les communes de Barrême, Peyroules et Allons,
- **D'INSCRIRE** cette opération en 2023 au budget annexe immobilier d'entreprises, sous réserve de l'obtention de la subvention sollicitée,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, y compris les acquisitions foncières correspondantes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 14 février 2023
Le Président,



Maurice LAUGIER